



Buts de l'unité d'enseignement :

Confection : ameublement - Techniques d'exécution

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi deux années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Être porteur de l'attestation de réussite de l'unité d'enseignement :
 - Confection : ameublement - techniques de base
- OU réussir un test d'admission.

Finalités particulières de l'unité d'enseignement

L'unité d'enseignement vise à rendre l'étudiant capable de :

- s'approprier les connaissances et techniques d'exécution relatives au matériel et aux matériaux nécessaires à la réalisation de confection en ameublement.

A l'issue de l'unité de formation, l'étudiant sera capable de :

- prendre des mesures de grande surface;
- déterminer les matières et les techniques propres à une réalisation;
- sélectionner le matériel et les accessoires;
- effectuer les techniques de coupe et de découpe;
- réaliser dans un temps imparti les différentes parures et les différentes housses;
- personnaliser le linge.

Titre délivré

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement "Confection : ameublement - techniques d'exécution".